

Affaire suivie par :
CHRISTOPHE Yves

À tous les organes de presse


COMMUNIQUÉ

Objet : Préavis de grève d'une partie des pompiers de l'aéroport

La direction de l'aéroport tient à démentir formellement la rumeur de fermeture de l'aéroport ce soir 27 juin 2017, demain et les jours suivants. Elle s'attache et s'attachera, comme chaque jour, à fournir le service de sécurité incendie adéquat pour que les aéronefs puissent atterrir et décoller le plus normalement du monde, pour que la continuité territoriale puisse être assurée et pour que les évacuations sanitaires arrivant à Mayotte ou partant de Mayotte puissent être effectuées au bénéfice des malades et blessés.

NB : Le 6 juin, l'État-DGAC, le département-SDISS et la SEAM-Aéroport de Mayotte ont donné un accueil positif à trois des quatre revendications des pompiers. La quatrième, examinée une nouvelle fois le 22 juin après un examen plus approfondi, ne peut recevoir d'accord. Elle est en effet exorbitante de l'organisation des fonctions de pompier et de préventeur du péril animalier, organisation issue de règlements européens, appliqués sur tous les aéroports de la République française de taille moyenne (50 000 à 5 000 000 de passagers/an ; pour mémoire, Mayotte a vu transiter 350 000 passagers en 2016).

Yves CHRISTOPHE
Directeur de la SEAM


SEAM
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte
BP 445 Aéroport de Dzaoudzi
97615 PAMANDZI
RCS de Mamoudzou
2010 B 15 205